



LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

**AGISSONS MAINTENANT
AGISSONS ENSEMBLE**

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Publication d'un premier cahier d'information sur la protection des sources d'eau

Québec, le 15 février 2016 – La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) publie un tout premier cahier d'information sur la protection des sources d'eau. Imprimé en 360 000 copies et distribué du 16 au 19 février prochain à la grandeur du territoire métropolitain, ce cahier est un premier document d'information visant à sensibiliser les citoyens sur les problèmes liés à la protection des sources d'eau, les solutions envisageables, ainsi que les actions que peuvent faire au quotidien les citoyens pour économiser, préserver et protéger l'eau.

Au cours des prochaines années, la CMQ désire sensibiliser les citoyens à l'importance de la protection des sources d'eau. Dans la situation actuelle, le statu quo n'est pas envisageable si les municipalités désirent préserver leurs sources d'eau.

« Ce cahier vise à mettre la table, à présenter le problème et le concept de protection à la source. À court terme, nous raffinerons nos outils de communication pour donner aux citoyens de l'information propre à leur prise d'eau potable, autant pour les villes qui s'approvisionnent en eau de surface qu'en eau souterraine, a annoncé le président de la CMQ, M. Régis Labeaume. En parallèle, nous travaillons avec les élus des municipalités du territoire pour établir ensemble nos priorités d'action. »

Plan de protection des sources d'eau potable

Afin de corriger le passé, de sécuriser le présent et de garantir l'avenir, la CMQ a annoncé en novembre dernier la mise en œuvre d'un plan de protection des sources d'eau potable privilégiant l'approche à barrières multiples. Cette approche vise à réduire au maximum les risques de contamination de la source jusqu'au robinet en protégeant diverses zones en amont des prises d'eau.

Déjà, plusieurs comités sont à pied d'œuvre pour élaborer divers outils, dont l'élaboration du nouveau Règlement de contrôle intérimaire qui sera adopté par le conseil de la CMQ et présenté au Gouvernement du Québec le 10 mars prochain.

- 30 -

Source : **Émilie Bruneau**
Conseillère en communication
418 641-6210
emilie.bruneau@ville.quebec.qc.ca